



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE DU 29 JANVIER 2026 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES ASSISTANTS DE SERVICE
SOCIAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR AU TIRE DE L'ANNEE 2026**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1 105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRÊTE

Article 1 : Il est organisé dans l'académie de Lyon au titre de l'année 2026 un concours externe pour le recrutement d'assistants de service social.

Article 2 : Le jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social organisé au titre de l'année 2026 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente du jury :

Christelle DALMON – Administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
– Rectorat de Lyon

Vice-Président :

Tony PRUD'HON - Conseiller technique de service social auprès du recteur –
Rectorat de Lyon

Membres :

NOM	PRENOM	CORPS	ETABLISSEMENT	CP	VILLE
FOURNIER	Estelle	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	RECTORAT	69007	LYON
LELARGE	Sandrine	ASSITANTE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 42	42100	SAINT-ETIENNE
BONOD	Béatrice	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 01	01000	BOURG EN BRESSE
PIERNE	Yann	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 69	69007	LYON
VIALLE- MAVRIDORAKIS	Violette	ASSITANTE DE SERVICE SOCIAL	DSDEN 42	42100	SAINT-ETIENNE
MOREAU	Nathalie	CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	CROUS	69007	LYON
ISAAC	François	PERSONNEL DE DIRECTION	LYCEE LES HORIZONS	42000	CHAZELLE SUR LYON

HABERT	Laurent	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLEGE RENE CASSIN	69960	CORBAS
DUCRAY	Boris	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLEGE LE PALAIS	42110	FEURS

Article 3 : L'épreuve orale d'admission se déroulera le jeudi 25 juin 2026.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 avril 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie



Olivier CURNELLE

